

## Critères de publication

Les membres du public peuvent soumettre les renseignements sur l'événement qu'ils souhaitent inclure dans le calendrier d'événements de la Ville si cet événement répond aux critères suivants :

- L'événement se déroule dans la Ville de Saint John.
- L'événement est ouvert au grand public et n'exige pas qu'une personne soit membre.
- L'événement souligne les expériences artistiques, culturelles et récréatives de la Ville de Saint John. Les événements qui ne font pas partie de ces catégories ne seront pas inclus dans le calendrier des événements.
- L'événement attire énormément les résidents et les visiteurs.
- L'événement est organisé par un groupe affilié à la Ville de Saint John ou le bénéficiaire du financement ou du parrainage de la Ville de Saint John.
- Les événements gratuits et les événements payants sont admissibles.
- Les entreprises commerciales qui facilitent l'organisation d'événements qui agissent à titre de collecteurs de fonds pour des organismes sans but lucratif peuvent être incluses.
- Les événements doivent être ponctuels et inclure une date de début et une date de fin.
- Les événements doivent se tenir dans un endroit physique accessible au public. Si cela n'est pas possible en raison de protocoles de santé publique et de sécurité, les événements qui se tiennent habituellement en personne et doivent être diffusés en direct peuvent être inclus.
- Les événements doivent respecter les protocoles de santé provinciaux actuels.
- Les événements ne doivent pas favoriser la haine ou la dérision d'un groupe quelconque et ne doivent pas faire de discrimination pour les motifs visés par la *Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick*, y compris, mais sans s'y limiter, la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, l'orientation sexuelle, le sexe, la religion, l'état matrimonial, la capacité ou l'affiliation politique.
- Les événements qui contreviennent aux lois, aux règlements municipaux ou aux politiques applicables **ne** sont **pas** autorisés.
- Les promotions de ventes au détail et les événements de nature commerciale **ne** sont **pas** admissibles. Les définitions comprennent les événements organisés par les magasins de détail, entre autres, la publicité d'entreprises, les ventes sur les trottoirs, les ventes de magasins et les événements qui tentent de promouvoir ou de vendre des produits ou des services d'un particulier ou d'une entreprise à but lucratif.
- Les jours d'inscription au camp ou à la classe **ne** seront **pas** inclus.
- Les ventes de bric-à-brac, les collectes de bouteilles, les stations de lavage automobile et autres événements similaires **ne** seront **pas** inclus.
- Si la Ville prend connaissance d'une violation de ces principes, l'événement sera immédiatement retiré du calendrier des événements de la Ville de Saint John sans préavis ni pénalité.

## Conditions d'utilisation

Pour présenter une demande pour inscrire un événement dans le calendrier des événements de la Ville de Saint John, les résidents doivent lire les conditions d'utilisation et y consentir :

- En utilisant le site Web de la Ville de Saint John pour présenter une demande d'inscription de votre événement au calendrier des événements de la Ville de Saint John (le « site »), vous acceptez la version actuelle des présentes conditions d'utilisation (les « conditions »). La Ville de Saint John (la « Ville ») peut modifier les conditions à tout moment sans préavis. Les conditions modifiées seront affichées sur le site, et vous devriez les lire avant d'utiliser le site.

- La Ville exploite le site à titre de service offert à toute personne qui souhaite publier son événement ou son festival dans le calendrier des événements de la Ville de Saint John. La Ville s'efforce d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements figurant sur le site, mais ne peut les garantir. Vous convenez d'accepter les renseignements figurant sur le site « tels qu'ils sont » et, si vous vous y fiez, cela est à vos propres risques.
- Le site peut avoir des liens vers des sites externes et la Ville n'est pas responsable des renseignements qu'ils contiennent. Les sites externes peuvent avoir leurs propres conditions d'utilisation que vous devez respecter. La déclaration de confidentialité de la Ville ne s'applique pas aux sites externes. Si vous accédez à des sites externes au moyen des liens que vous trouvez sur le site, vous le faites à vos propres risques. La Ville ne promeut pas les sites trouvés au moyen des liens trouvés sur le site et n'est pas nécessairement associée à ces sites.
- Outre les renseignements que vous pouvez soumettre à la Ville afin de les inclure dans le calendrier des événements de la Ville de Saint John, le texte, les images et les données figurant sur le site (le « contenu ») sont protégés par la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada. La Ville vous accorde une licence personnelle non exclusive pour lire et télécharger le contenu, et en imprimer des copies. Vous pouvez reproduire le contenu du site à des fins non commerciales si vous citez la Ville comme source. Cette citation doit faire référence au droit d'auteur de la Ville et inclure l'adresse Web où le contenu a été publié. Si le contenu du site fait référence au droit d'auteur d'une autre personne ou organisation, vous devez obtenir l'autorisation écrite du titulaire de ce droit avant d'utiliser ce contenu lorsque vous accédez au site.
- La *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (la « Loi ») s'applique à tous les renseignements recueillis par la Ville. Les renseignements seront recueillis, utilisés et divulgués conformément à la Loi. Veuillez consulter la politique sur la protection des renseignements personnels et la sécurité de la Ville pour obtenir de plus amples renseignements.
- Je consens qu'en soumettant la demande d'inscription d'un événement dans le calendrier des événements de la ville de Saint John, je donne à la Ville la permission de reproduire, aux fins du calendrier, tout texte et/ou toute photo que j'ai soumis dans le cadre de la demande. Je déclare et garantis que je suis habilité à donner ladite permission et que le fait de donner cette permission ne porte atteinte aux droits d'aucune autre personne en ce qui a trait au texte et/ou aux photographies. J'accepte d'indemniser, de défendre et de dégager la Ville et ses fonctionnaires, ses employés, ses agents et ses représentants de toute responsabilité, perte, réclamation et dépenses, y compris les honoraires raisonnables d'un avocat, l'un d'entre eux qui subit un préjudice en raison d'une violation de cette représentation ou garantie.
- Pour utiliser le site, vous acceptez également les conditions suivantes :
  - Vous ne changerez aucun renseignement ou document figurant sur le site, y compris tout renseignement publié par d'autres utilisateurs;
  - Vous n'enfreindrez pas (ou n'essaieriez pas d'enfreindre) la sécurité du site par le piratage, le décodage, le bombardement de courrier, la mise en place d'une attaque par déni de service, la transgression des règles de la netiquette, ou tout autre acte malveillant, imprudent ou négligent semblable;
  - Vous n'usurperez l'identité d'aucune autre personne ou entité ni ne ferez aucune fausse déclaration.
  - Vous ne téléchargerez aucun contenu illégal, préjudiciable, menaçant, vulgaire, obscène, diffamatoire ou autrement répréhensible et qui pourrait violer le droit à la vie privée d'autrui;
  - Vous convenez que la Ville n'est pas responsable de toute perte, dommage ou blessure que vous pourriez subir suite à l'utilisation du site, y compris, mais sans s'y limiter, les situations causées par des virus ou d'autres problèmes techniques;
  - Vous convenez de vous soumettre aux lois provinciales lors de votre utilisation du site et que toute action en justice liée à votre utilisation du site se déroule au Nouveau-Brunswick;
  - Vous convenez que même si la Ville n'insiste pas sur un point ou ne le fait pas appliquer dans les conditions, la Ville a toujours le droit d'insister sur ledit point et de le faire appliquer.